

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N° 16 DU 2 FEVRIER 2015
MODIFIANT LA DECISION N° 45 DU 30 JUIN 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM
PUBLIEE LE 3 FEVRIER 2015 SUR LE SITE INTERNET DE L'ENIM**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 401 du 5 juin 2012 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu la décision Enim n° 45 du 30 juin 2014 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu le contrat du 27 octobre 2014 nommant Monsieur Daniel LEGEAY chef du service du contrôle médical de l'Enim à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 30 de la décision du 30 juin 2014 susvisée est remplacé par la disposition suivante :

« **Article 30** : Délégation est donnée à Monsieur Daniel LEGEAY, chef du service du contrôle médical, et à M. Dominique LAPLACE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire dans la limite de leurs attributions et des lignes budgétaires affectées au SCM, à l'exception :

- des actes réglementaires
- des marchés publics. »

Article 2 : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, prend effet le lendemain de sa date de publication.

Le directeur de l'Etablissement national des
invalides de la marine

Philippe ILLIONNET